



Mairie – 3, place de la Mairie  
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY  
Tél. & Fax. : 04 50 31 46 95  
c.c.4.rivieres@orange.fr

## Compte rendu de la réunion du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Du lundi 08 mars 2010**  
**Mairie de MARCELLAZ en FAUCIGNY**

Date de convocation	: 25 février 2010
Nombre de délégués en exercice	: 22
Nombre de délégués présents	: 22
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 0
Nombre de délégués votants	: 22

**Présents** : Mesdames/Messieurs - BARREAU Stéphane, BOSSON Fernand, BOURDES Françoise, CAVET Pierre, CHAFFARD Christine, CHAMBON Stéphane, CHAPUIS Bernard, CHATEL Bernard, CHENEVAL Laurette, DUVAL Jean-Jacques, FOREL Bruno, GAVILLET Léon, GRIGNOLA Danielle, GRIVAZ Etienne, MAURICE DEMOURIOUX Philippe, MEYNET-CORDONNIER Max, MILESI Gérard, PELLISSIER Philippe, PERRET Gilles, PITTET Serge, RANVEL Claudine, REVUZ Daniel.

**Donnant pouvoir :**

**Absents excusés** : Mesdames/Messieurs - BUCHACA Joël, LAOUFI Nadia, MAADOUNE Françoise, PELLISSON Jean

**Délégués suppléants assistant à la réunion** : Mesdames/Messieurs - BOULAIS Sébastien, Mme FOLLEA Dominique, MOCCOZET Laurent, PELISSON Yves, RICOTTI Pierre, VUAGNOUX Daniel.

M. Bernard CHAPUIS est élu secrétaire de séance.

Assiste Mme ODON Chantal secrétaire de la CC4R.

### ORDRE DU JOUR

#### 1) Débat sur l'orientation budgétaire

Monsieur le Président propose au Conseil d'élaborer une stratégie fiscale qui donne les moyens à notre communauté d'exercer effectivement ses compétences et de trouver un équilibre entre l'augmentation de la pression fiscale et le transfert de ressources de la commune vers la communauté.

Le Président remet à chaque délégué le CA 2009 et un projet budgétaire 2010 en tenant compte du produit des taxes ci-dessous.

*La simulation ci-dessous est faite sur les bases communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques – Service fiscalité directe locale d'Annecy*

#### Produit des Taxes Additionnelles

Taxes	Bases d'imposition de 2010	Taux d'imposition de 2010	Produit fiscal à taux constants	Simulation en doublant la fiscalité	
				Produit fiscal	taux % 2010
d'Habitation	22 369 000	0,854%	191 031	382 063	1,708
Foncière (Bâti)	16 294 000	0,895%	145 831	291 663	1,790
Foncières (non bâti)	311 100	4,37%	13 595	27 190	8,74
Professionnelle	19 593 000	1,27%	248 831	248 831	1,27
			599 289	949 746	

La nouvelle structure de la Communauté de Communes va demander des moyens humains qui pourraient s'articuler par un cadre A (attaché) qui tiendrait le rôle de direction générale. Un cadre B qui le seconde dans les tâches administratives. Un service urbanisme constitué de deux ETP (Viuz et Fillinges) avec l'actuelle secrétaire à temps partiel. L'accueil de cette structure demandera des locaux et matériels.

#### 2) Modification des statuts : Détermination du nombre de vice président

Pour être en conformité avec la nouvelle structure de la Communauté de Communes, Monsieur le Président propose au Conseil de revoir les statuts sur le nombre de vice président. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de ce dernier. Le Président rappelle qu'un secteur de compétence sera délégué aux vice-présidents.

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur la modification des statuts concernant l'article 6 sur le nombre de vice-présidents. Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents, approuve la modification sur l'article 6, pour que le nombre de vice-présidents n'excède pas 30 % de l'organe

délibérant et charge le Président de notifier ces modifications de statuts aux communes membres afin que chaque conseil municipal délibère et se prononce sur la modification du nombre de vice-présidents.

3) Désignation de délégués rattachés au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse Bonneville

---

Monsieur le Président rappelle qu'à la suite de la nouvelle structure de la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2010, il convient de désigner un délégué supplémentaire titulaire et de son suppléant nominativement rattaché, pour représenter notre structure au sein du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville.

Monsieur le Président propose de désigner quatre délégués titulaires pour siéger au comité syndical du SMDHAB Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents,

**DECIDE de NOMMER comme délégués titulaires au SMDHAB**

- Madame Christine CHAFFARD Maire de St Jean de Tholome
- Monsieur Bernard CHATEL Maire de Faucigny
- Monsieur Bruno FOREL Maire de Fillinges
- Monsieur Gilles PERRET Maire de St Jeoire

Monsieur le Président propose de désigner quatre délégués suppléants nominativement rattachés à un titulaire, pour siéger au comité Syndical du SMDHAB

**Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents,**

**DECIDE de NOMMER comme délégués suppléants au SMDHAB**

- Monsieur Stéphane BARREAU Suppléant de Mme Christine CHAFFARD
- Monsieur Jean-Jacques DUVAL Suppléant de M. Gilles PERRET
- Madame Dominique FOLEA Suppléant de M. Bruno FOREL
- Monsieur Gérard MILESI Suppléant de M. Bernard CHATEL

4) Participation des communes adhérentes aux charges de fonctionnement de la déchetterie.

---

En prévision du budget, Monsieur le Président rappelle que les communes adhérentes depuis 2002, participent aux charges de fonctionnement de la déchetterie à raison de 8 euros par habitant, selon le chiffre de la population recensement légal 2006 en vigueur au 1/01/2009.

La commune de St Jeoire étant dotée une déchetterie, Monsieur le Président demande au Conseil, de définir une nouvelle approche et de réfléchir à la cohérence de gestion des deux déchetterie présentes sur le territoire.

5) Gestion déchetterie

---

Les déchetteries de Fillinges et de St Jeoire présentent le même coût de gestion, entre 18 € pour Fillinges et 19 € pour St Jeoire par habitant, avec la même problématique sur leur capacité.

Après concertation, une uniformité sur la gestion des deux déchetteries, pourrait être envisagée par l'équilibre du produit fiscal et ainsi abolir la participation des communes sur la gestion.

**Questions Diverses**

Il est noté de voir, dans la mesure du possible, à ne pas faire de réunion les 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois.

**PROCHAINE REUNION** : lundi 22 mars 19 h 30 en mairie de Marcellaz en Faucigny.

Monsieur le Président, déclare la séance terminée.

Le Président,  
Bruno FOREL

